



SNUDI-FO 40

Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels enseignants et contractuels

des écoles publiques des Landes

Maison des Syndicats 97 Place de la Caserne BP 217 40004 – Mont de Marsan Cedex –
Tél. 06 52 66 61 83 / 05 58 46 23 23 Fax .05 58 06 46 58
Courriel: snudi-fo40@wanadoo.fr Site : <http://40.fo-snudi.fr>

Déclaration préalable à la CAPD du mardi 21 mai 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les représentants de l'Administration,

Mesdames et messieurs les représentants du Personnel,

Concernant le principe des modules, le SNUDI-FO déplore que ces formations ne soient pas proposées à tous les collègues du département sous forme d'animations pédagogiques prises sur le temps de formation continue.

Concernant les intitulés de ces modules, le SNUDI-FO 40 tient à rappeler qu'en février 2005, la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a déjà jeté les bases d'une première remise en cause de l'enseignement spécialisé et de toutes ses structures ! Le SNUDI-FO, à l'époque, avec sa fédération et sa confédération, a été le seul syndicat à avoir dénoncé les risques que contenait la loi de 2005, aggravée ensuite par la Loi de refondation qui, dans son article 1, affirmait « le principe d'école inclusive, c'est-à-dire le droit pour chaque enfant non seulement d'être scolarisé dans les mêmes conditions que les autres élèves et avec eux, ou à défaut de s'en rapprocher le plus possible ».

Ainsi, depuis la mise en application de ces lois, la situation ne cesse de se dégrader dans les écoles.

Aujourd'hui, l'accueil des élèves en situation de handicap se réduit dans les structures spécialisées du fait du manque de places et augmente dans les classes et les structures ordinaires. Les moyens en personnels et en formation ne sont pas à la hauteur des attentes et des besoins des enseignants, des élèves et des familles.

Enfin, le projet de loi Blanquer dans son article 5 prévoit toujours plus d'inclusions systématiques en supprimant les moyens. Il réaffirme et renforce « le respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins particuliers ».

Mais derrière cette philosophie volontairement trompeuse « d'égalité des droits et des chances » et de « droit pour chaque enfant », ce sont les exigences de restrictions budgétaires qui dominent avec pour objectif, dans l'Éducation nationale, le démantèlement de l'ASH par la dilution de la prise en charge du handicap dans le système ordinaire.

Merci de votre écoute.

Isabelle BENQUET et Fabrice DUBOUE,
Représentants titulaires FO à la CAPD des Landes

